



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 novembre 2022

### ANBL publie ses résultats du deuxième trimestre pour 2022-2023

**Fredericton, NB** - ANBL a publié ses résultats non vérifiés pour le deuxième trimestre terminé le 2 octobre 2022. Les ventes totales de produits pour le trimestre ont atteint 148 millions de dollars, soit une augmentation de 0,2 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Le bénéfice net du trimestre s'est élevé à 57,4 millions de dollars, soit 3,2 % de moins que le bénéfice net de 59,3 millions de dollars enregistré au deuxième trimestre de l'année précédente.

Les principales tendances des ventes de produits pour le deuxième trimestre (du 4 juillet 2022 au 2 octobre 2022) par rapport au deuxième trimestre de l'année dernière ont été les suivantes:

- les ventes de vins ont augmenté de 0,1 pour cent, soit une hausse de 0,02 million de dollars
- Les ventes de spiritueux ont augmenté de 1,5 pour cent, soit 0,5 million de dollars.
- les ventes de bière ont diminué de 1,4 pour cent, en baisse de 0,9 million de dollars et
- les ventes de panachés et de cidre ont augmenté de 3,4 pour cent, soit une hausse de 0,8 million de dollars.

ANBL continue de fournir des rendements importants à la province même si les tendances de l'industrie indiquent que les clients dépensent de plus en plus dans les restaurants, les bars, les théâtres et en voyageant, ce qui a entraîné une augmentation de 24 % des ventes des titulaires de permis par rapport à l'année précédente.

Vous trouverez plus d'informations sur les résultats du trimestre [ici](#).

### Au cas où vous l'auriez manqué

#### Bourse d'études et bourse d'entretien du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'ANBL a attribué des bourses d'études et de perfectionnement pour soutenir les ambitions d'éducation et de formation continue des équipes d'ANBL et de CNB et de leurs familles. Plus d'informations sur le programme sont disponibles [ici](#).

#### Comité consultatif des producteurs locaux

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle pour les producteurs locaux, ANBL a tenu sa deuxième réunion du Comité consultatif des producteurs locaux le 27 septembre 2022. Ce comité, composé d'ANBL et de représentants de toutes les catégories de producteurs d'alcool locaux de la province, a été

établi comme un forum de collaboration pour partager des informations, entendre les commentaires des producteurs et partager les meilleures pratiques de l'industrie. Vous trouverez de plus amples informations sur le comité [ici](#).

### **Responsabilité sociale de l'entreprise**

Jusqu'à présent cette année, ANBL a parrainé 15 événements dans 11 communautés, offrant le programme Rentrez en sécurité qui permet aux clients du festival de rentrer gratuitement chez eux lors d'événements où de l'alcool est servi. Ces événements ont donné aux employés et aux bénévoles d'ANBL l'occasion de s'engager avec les clients et les conducteurs désignés sur le site. Vous trouverez plus d'informations sur le programme Rentrez en sécurité [ici](#).

### **À propos d'ANBL**

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle dessert le public et les titulaires de permis par l'entremise de 40 points de vente au détail corporatifs, 88 points de vente d'agences privées, 87 magasins d'agences de producteurs locaux et 67 épicereries vendant du vin, du cidre et de la bière, en date du 3 avril 2022. Son portefeuille de produits comprend plus de 2 400 produits, dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, tels que des glacières et des produits à base de cidre, ainsi que des boissons alcoolisées produites localement.

Au cours des 46 dernières années, ANBL a construit un réseau de magasins dans plus de 29 communautés de la province et emploie actuellement environ 485 personnes. En vertu d'une convention comptable courante dans l'industrie de la vente au détail, la Société suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines. L'exercice de la société se termine le dimanche le plus proche du 31 mars. Généralement, l'inclusion d'une semaine supplémentaire se produit tous les cinq ou six exercices en raison de la date de fin d'exercice flottante de la Société. L'exercice 2022-2023 est un exercice de 52 semaines.

### **Contact pour les médias :**

Emilie Dow  
Spécialiste en communications  
[media.relations@anbl.com](mailto:media.relations@anbl.com)